

LA CROIX
VALMER



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 06/03/2025
Et publication ou notification
Du 06/03/2025

N°DEL 2025_02_012_8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février,



Le Maire,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 février 2025

Objet : DOMAINE PUBLIC

Dénomination des voies : Impasse du Crocodile

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Jean-Michel VIGNAT
Roger OLIVIER donne procuration à Catherine BRUNETTO
Bernard BRUNEL donne procuration à Marie-Françoise CASADEI

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante :

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les rues et places publiques.

De même, il indique qu'il tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées et ouvertes à la circulation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'article 169 de la Loi 3DS, reconnaissant pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation ;

Considérant qu'après consultation du collectif des riverains de l'impasse, des colotis riverains et du syndic Gigaro 2 représenté par Monsieur Serge GOROVOY, il est proposé de dénommer la voie desservant les propriétés cadastrées BY 85 - BY 86 - BY139 - BY 140 - BY 141 donnant sur le Boulevard Abel Faivre par « Impasse du Crocodile ».

Considérant que l'impasse desservant les parcelles BY 85 - BY 86 - BY139 - BY 140 - BY 141 donnant sur le Boulevard Abel Faivre n'a pas été nommée officiellement.

Considérant qu'il convient de dénommer cette voie pour faciliter le repérage, le travail des préposés et la nécessité d'accès des secours et autres services publics ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'approuver** la dénomination de la voie « Impasse du Crocodile ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

06 MARS 2025

Le Maire



Adressage Raquette, accès au Bd A. FAIVRE

Serge GOROVOY <gorovoy.serge@neuf.fr>

20 janvier 2025 à 12:57

À : Kathy DELORME <kathy.delorme@lacroixvalmer.fr>

Cc : PEROTTO Carole <carole.franco@wanadoo.fr>, WATINE Olivier <watine.olivier@wanadoo.fr>, JURIEN DE LA GRAVIÈRE Camille <camjdlg@gmail.com>, DEVILDER Michel <michel.devilder@gmail.com>, STALDER Pia <pia.stalder1@gmail.com>

Madame DELORME,

En réponse à votre demande de dénomination de la voie actuellement nommée « Raquette » située sur le territoire du lotissement Gigaro 2, ayant accès sur le Bd A. FAIVRE, et après consultation des propriétaires de celle-ci, des colotis riverains, et du syndic de [Gigaro 2](#). Nous proposons l'intitulé suivant :

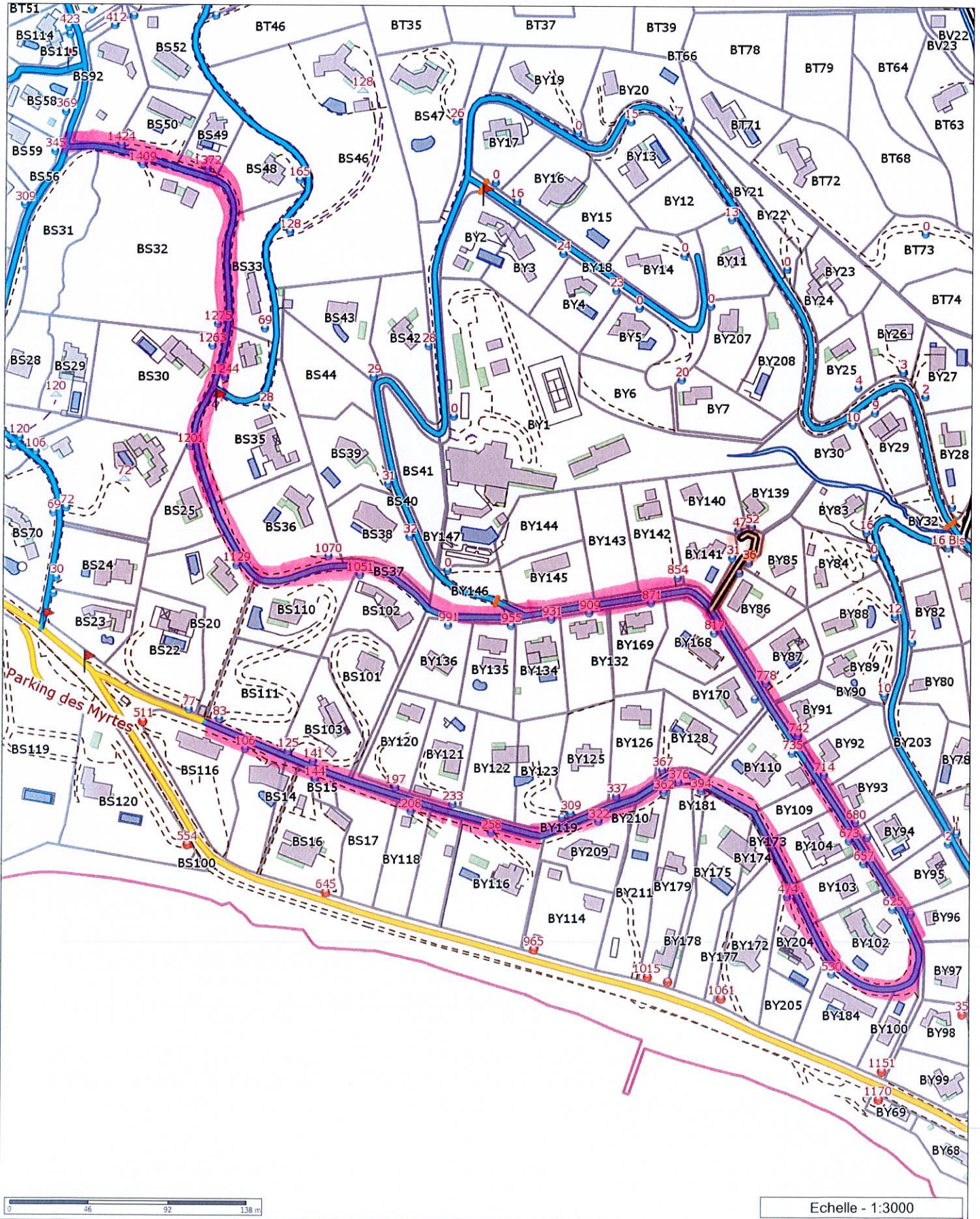
"Impasse du Crocodile »

Je vous remercie de toute l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, bien cordialement,

SERGE GOROVOY
Président de GIGARO 2



Boulevard Abel Faivre et Impasse



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-083-218300481-20250227-DEL2025_02_